



## Mairie de BOUGLIGNY

2 allée du Parc

77570 BOUGLIGNY

Tel : 01.64.28.70.56

Fax : 01.64.28.79.86

Courriel : mairie.bougligny@wanadoo.fr

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JUIN 2018 A 19 H 00**

---

Etaient présents : M. AVRIL Pascal, Mme BENARD Carole, M. BILLARD Vincent, M. BIGOTEAU Michel, M. BOUDESOCQUE Damien, Mme KUNTZ Reine, M. LEMPEREUR Jean-Pierre, M. LIGERE Philippe, Mme LIONNET Rose-Marie, M. PICARD Sébastien

Absent(s) excusé(s): M.BARTHELEMY Jean-Benoist, M JOURANDON Alain, M. LEGROS Jany, M. MARTIN Jean-Philippe, Mme TIMBERT Sandra

M. JOURANDON Alain donne pouvoir à M. AVRIL Pascal.

M. AVRIL Pascal a été nommé secrétaire.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 Juin 2018.

### **STATION RELAIS MOBILE ORANGE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'installation d'une antenne orange à proximité de celle déjà existante chemin des longs réages.

L'Assemblée, dit à l'unanimité qu'elle ne s'oppose pas à ce projet mais demande à Madame le Maire de se renseigner afin d'avoir le montant de la redevance annuelle qui sera perçue par la commune pour cette antenne.

### **DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE SOUPES-SUR-LOING ET CHATEAU-LANDON**

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical procédant à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Souppes sur Loing et Château-Landon.

Le Conseil Municipal de Bougligny donne son accord à l'unanimité des membres présents pour la dissolution du dit syndicat.

### **TRAVAUX CIMETIERE**

L'Assemblée prend connaissance des devis de l'entreprise Brillant pour la fourniture et pose d'une élévation en granit pour recevoir les plaques d'identification du Jardin du Souvenir, soit :

- 700 € TTC pour une élévation haute
- 1135 € TTC pour un pupitre au sol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Donne son accord à l'unanimité des membres présents,

Pour l'achat d'une élévation de 1.40m de hauteur pour un montant TTC de 700 €,  
Dit que les plaques d'identification seront à la charge de la Mairie et refacturées aux familles.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer la pose d'un cavurne pour recevoir les dispersions au Jardin du Souvenir, le montant des travaux s'élèvera à 540 € TTC.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et les confie à l'entreprise Brillant.

### **REPLACEMENT TAPIS SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE**

Madame le Maire soumet au conseil un devis de la société PROPIMEX pour le remplacement des tapis de la salle polyvalente et de la Mairie pour un montant TTC de 957.36 €.

Le Conseil Municipal estime que le devis est trop élevé et demande à Madame le Maire de consulter d'autres entreprises pour avoir un meilleur prix.

### **RAPPORT SUR L'EAU**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur l'eau 2017 ci-joint.

### **TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE DES MARCHES PUBLICS (AVENANT A LA CONVENTION ACTES)**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la transmission par voie dématérialisée des marchés publics.

Madame le Maire précise que la commune est déjà raccordée à ACTES pour la télétransmission des délibérations et des arrêtés et qu'il serait judicieux de signer un avenant avec la Préfecture pour la télétransmission des actes de commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Autorise Madame le Maire à l'unanimité,  
A signer un avenant à la convention de raccordement ACTES.

### **VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A COMPTER DE 2019**

Monsieur BILLARD Vincent arrive au début de cette délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De fixer la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 3 % pour l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

### **PROJET DE SECURISATION DANS LA COMMUNE**

Madame le Maire indique qu'elle a été interpellée sur les problèmes de sécurité au hameau du Tillet et dans la traverse de Bougligny.

Concernant le hameau du Tillet, Madame le Maire indique qu'elle rencontrera Monsieur MOUCHAIN de l'Agence régionale des routes pour étudier la possibilité de mettre deux coussins berlinois.

Monsieur LIGERE indique qu'il faut prévoir d'arrêter les véhicules venant de La Madeleine qui refusent la priorité aux voitures venant de la rue des Epinettes.



Madame le Maire indique qu'il faut envisager un stop ou un cédez le passage à cet endroit.

Monsieur BILLARD indique que le stop implique un arrêt total des véhicules et qu'il serait préférable de choisir un cédez le passage.

Madame le Maire propose de mettre un cédez le passage et de voir si celui-ci est concluant.

Concernant la traverse de Bougligny, il est proposé de refaire un marquage au sol pour signaler la priorité à droite (rue de la plaine) et de mettre une balise de priorité.

Madame le Maire dit qu'elle se charge après avoir eu l'avis de Monsieur MOUCHAIN de prendre les arrêtés de voirie nécessaires à l'application des dispositions précitées.

### **PROJET CONVENTION SALLE POLYVALENTE A COMPTER DE 2019**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir la convention de la salle polyvalente et les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le projet de la convention a été adressé aux conseillers et les remarques faites ont été intégrées dans la convention.

Monsieur PICARD dit qu'il faudrait également intégrer l'état des lieux.

Madame le Maire dit que l'état des lieux sera intégré dans la convention et que celle-ci sera soumise à délibération lors d'une prochaine assemblée.

### **INFORMATIQUE**

Madame le Maire indique que cette délibération est reportée à une autre date.

En effet le devis demandé au prestataire informatique pour l'ordinateur portable n'a pas été encore reçu.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire est interpellée sur la couleur des bornes du Monument aux Morts. Madame le Maire indique qu'une autre couche de peinture va être appliquée afin de foncer la couleur et précise que les lettres sur le Monument seront repeintes par l'entreprise BRILLANT.
- Monsieur BIGOTEAU demande si le nettoyage de la façade de la Mairie est prévu.
- Le Conseil demande si le poteau d'éclairage public à Corbeval va être bientôt réparé, Madame le Maire dit que la commande a été passée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*

Bougligny, le 10/07/2018.

Le Maire,  
Rose-Marie LIONNET

